

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1119

26 mai 2011

SOMMAIRE

Advantage Financial S.A.	53704	R02 (Luxembourg) S.A.	53690
Cable & Wireless Global Businesses International Sàrl	53711	Rechem S.A.	53687
Centurion European German Property 1 S. à r.l.	53712	Rossini Properties Partnership, S.e.c.s. ...	53672
Electro-Center s.à.r.l.	53712	RS Rubis Car S.à r.l.	53672
JF Holding S.A.	53685	RS Rubis Car S.à r.l.	53672
Kergral S.A.	53686	Saint Clair International S.A.	53685
Libra Tents S.A.	53669	Sal. Oppenheim Boulevard Konrad Adenauer S.à r.l.	53672
Lifetime Holdings	53686	SannMatt S.à r.l.	53685
M.C. Light AG	53691	SBI Roland Keßler S.à r.l.	53685
MEIF II Saubere Energie Holdings S.à.r.l.	53666	School 1 S.à r.l.	53692
Memory Assessment Clinics Europe S.A.	53668	School 2 S.à r.l.	53703
Memory Assessment Clinics Europe S.A.	53668	School 3 S.à r.l.	53703
Memory Assessment Clinics Europe S.A.	53668	School Sub 1 S.à r.l.	53690
Meta S.à.r.l.	53668	School Sub 2 S.à r.l.	53691
MIBL Finance (Luxembourg) S.à r.l.	53669	School Sub 3 S. à r.l.	53691
Microniser S.A.	53671	Silver Sea Developments S.à r.l.	53704
Mira Group S.A.	53667	Silver Sea Properties (Leamington Spa) S.à r.l.	53708
PowerCorp Holdings S.à r.l.	53673	Silver Sea Property Holdings S.à r.l.	53708
PR Capital Corporation S.à r.l.	53666	Sodrugestvo Group S.à r.l.	53708
Quinlan Private Raglan Holdings S.à r.l.	53687	Sun Life (Luxembourg) Finance No. 2 Sàrl	53692
		Technirenove S.à r.l.	53712

MEIF II Saubere Energie Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.393.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 129.571.

—
Par résolutions signées en date du 31 mars 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Charles Roemers, avec adresse professionnelle au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat

2. Acceptation de la démission de Jean-François Trapp, avec adresse professionnelle au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2011.

Référence de publication: 2011051093/15.

(110057514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

PR Capital Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 122.367.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the first day of March.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LMR Global Holdings S.à r.l., with registered office at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 71452, here duly represented by its A-class Manager Mr. ANG Kuy Ly, duly authorised to bind the company by his sole signature, according to the articles of incorporation.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. That it is the holder of all shares of "PR Capital Corporation S.à r.l." (the "Company"), having its registered office at L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under section B number 122367, which has been incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on November 29th 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 120 of February 6th 2007.

II. The subscribed capital of the company is presently set at thirteen thousand Euro (13,000 - EUR) divided into 520 (five hundred and twenty) shares with a par value of 25 EUR (twenty five Euro) each, fully paid up;

III. The appearing party declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company;

IV. The appearing party has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The appearing party declares that all the liabilities of the Company have been paid and that it has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that it will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution;

VI. The appearing party gives discharge to the sole manager for his mandate up to this date;

VII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy. However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of, or reimbursement to the sole shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication and subject to the non-respect by any creditor of the dissolved Company of the granting of guarantees.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French text, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned party, represented as here above, signed the present original deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le premier mars.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LMR GLOBAL HOLDINGS S.A R.L., ayant son siège social au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 71452, ici représentée par son gérant de class A Monsieur ANG Kuy Ly, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature d'après les statuts de la société.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'elle est l'associée unique de la société "PR Capital Corporation S.à.r.l." (la "Société"), ayant son siège à L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 122367, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 29 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 120 du 6 février 2007;

II. Que le capital social émis de la Société est actuellement de treize mille euros (13.000,- EUR) divisé en 520 (cinq cent vingt) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées;

III. Que la comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Que la comparante est devenue propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associée unique, elle déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Que la comparante déclare que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé et qu'elle a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'elle sera tenue de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par la comparante au gérant unique de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;

VII. Que les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande de la comparante, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision de la comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg.

Et après lecture, le mandataire de la comparante susmentionnée a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Kuy Ly ANG; P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mars 2011. Relation: LAC/2011/9896. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 7 mars 2011.

Référence de publication: 2011035362/85.

(110038558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

Mira Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 95.966.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 27 juillet 2009

Les membres du Conseil d'Administration procèdent à la nomination, avec effet immédiat, aux fonctions de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Paulo Carlos DOMINGUES CARMO demeurant à L-3481 Dudelange, 65 rue Gare-Usines.

Le mandat du Président du Conseil d'Administration nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle Statutaire de 2011.

Référence de publication: 2011051100/13.

(110057113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Memory Assessment Clinics Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 32.820.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 28 janvier 2011 que:

- M. Albert AFLALO a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 31 décembre 2010.

- A été élue aux fonctions d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

* Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de société, née le 22/10/1966 à Fes (Maroc), demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2013.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011051094/16.

(110057598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Memory Assessment Clinics Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 32.820.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011051095/10.

(110057599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Memory Assessment Clinics Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 32.820.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011051096/10.

(110057600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Meta S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.047.

—
Extrait des actes de cession de parts sociales du 25 mars 2011

Ancienne situation:	Parts sociales
Monsieur Sergo Ushkalov	83 parts sociales
Monsieur Serhiy Yur'yev	167 parts sociales
Monsieur Oleg Ushkalov	250 parts sociales
Total (Cinq cents parts sociales)	500 parts sociales

Suite aux cessions de parts sociales du 25 mars 2011, les parts sociales sont désormais détenues comme suit:

Nouvelle situation:	Parts sociales
Monsieur Sergo Ushkalov né à Tbilisi (Géorgie), le 26 décembre 1975, demeurant à L-4873 Lamadeleine, 12, avenue de la Gare	120 parts sociales

Monsieur Serhiy Yur'yev né à Kremenetz (Ukraine), le 18 février 1970, demeurant à L-4406 Belvaux, 3, rue Jacques Battin	67 parts sociales
Monsieur Oleg Ushkalov né à Tbilisi (Géorgie), le 28 mai 1978, demeurant à L-4876 Lamadelaine, 1, route de Luxembourg	135 parts sociales
Madame Domnica Cretu née à Ukr (Roumanie), le 08 novembre 1979, demeurant à L-4876 Lamadeleine, 1, route de Luxembourg	35 parts sociales
Madame Nino Kokhtashvili née à Tbilisi (Géorgie), le 23 novembre 1978, demeurant à L-4873 Lamadeleine, 12, avenue de la Gare	43 parts sociales
V.D.T. Investment S.A. inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous la section B 141.227 siégeant à L-2561 Luxembourg, 11, rue de Strasbourg	100 parts sociales
Total (Cinq cents parts sociales)	500 parts sociales

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Pour META S.à r.l.

Fiduciaire Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011051097/31.

(110057559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

MIBL Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.820,33.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 106.314.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2011.

Référence de publication: 2011051098/11.

(110057393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Libra Tents S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.329.

STATUTS

L'an deux mille onze. Le neuf février.

Par-devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette

A comparu:

La société LIBRA HOLDING S.A., avec siège social à L-2611 Howald 183, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 93.445, ici représentée par Monsieur Sven JANSSSENS, comptable, demeurant professionnellement à L-2611 Howald, 183, route de Thionville, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

LIBRA TENTS S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Art. 4. La société a pour objet la vente de tentes ainsi que toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous

titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310.-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2011.
- Par dérogation, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tiendra, le premier lundi du mois de juin 2012.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

LIBRA HOLDING S.A., prénommée, CENT ACTIONS	100
TOTAL: CENT ACTIONS	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'actionnaire unique, se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un

Est nommé administrateur:

Monsieur Fabian VANMOLLEKOT, manager, né le 8 août 1977 à Virton (B), demeurant à B-6760 Virton, 45, avenue Bouvier.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

ARIETIS CONSULTING S.A., établie et ayant son siège social à L-2611 Howald, 183, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 146.781.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Janssens, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 février 2011. Relation: EAC/2011/2029. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011035787/116.

(110039389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

Microniser S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 157.551.

Extrait des résolutions adoptées en date du 06 avril lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société

- Le siège social de la société est transféré du 61, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 56, rue Glesener, L-1630 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Microniser S.A.
Signature
Un mandataire / Adm. dél.

Référence de publication: 2011051099/14.

(110057341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Rossini Properties Partnership, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 2.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 120.907.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
Rossini Properties Partnership S.e.c.s.
Signature

Référence de publication: 2011051171/13.

(110057468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

RS Rubis Car S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 31, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 142.800.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011051172/9.

(110057568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

RS Rubis Car S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 31, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 142.800.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011051173/9.

(110057569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Sal. Oppenheim Boulevard Konrad Adenauer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.400.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 143.605.

Die Gesellschaft wurde am 19. November 2008 gegründet gemäß Urkunde von Frau Notar Joëlle Baden, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr. 73 vom 13 Januar 2009.
Der Jahresabschluß zum 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. April 2011.

In Vertretung von Sal. Oppenheim Boulevard Konrad Adenauer S.à r.l.
Matthias Wohlfahrt

Référence de publication: 2011051174/15.

(110057290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

PowerCorp Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.000,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 159.310.

—
STATUTS

In the year two thousand and eleven, on twenty-first day of January.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared

Greenoak Enterprises N.V., a company incorporated under the laws of Netherlands Antilles, having its registered address at L.B. Smithplein 3, Curaçao, Netherlands Antilles, registered with the Curaçao Chamber of Commerce under the number 82416 (the "Sole Shareholder").

Here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The appearer is the sole member of " PowerCorp Holdings B.V.", a company organized under the laws of the Netherlands, having its registered office at Claude Debussylaan 24, 1082 Amsterdam, the Netherlands with company registration number 34123916 (the "Company").

II. That the 21 (twenty-one) shares with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Waiving of notice right;
2. Acknowledgment of the resolution of the sole shareholder of the Company dated 30 December 2010 resolving to transfer the registered office and the effective place of management and control of the Company from the Netherlands to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
3. Approval of (i) the continuation of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg under the form of a "société à responsabilité limitée" and (ii) the adoption of the Luxembourg nationality by the Company;
4. Approval of the restatement of the articles of association of the Company;
5. Confirmation of the description and consistency of the assets and liabilities of the Company and of the paid-up issued share capital of the Company;
6. Acknowledgment of the resignation of, and granting of discharge to the managing director of the Company with effect as of 30 December 2010;
7. Approval of the appointment of Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A. as the new manager of the Company;
8. Miscellaneous.

IV. The meeting was provided with the following documents:

- i) A copy of the current bylaws of the Company;
- ii) A copy of the Company's excerpt from the Trade Register of Amsterdam;
- iii) A copy of the resolutions of the Sole Shareholder of the Company passed in Curaçao on December 30, 2010; and
- iv) An interim balance sheet of the Company as at 31 December 2010.

All the above mentioned documents having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

After approval of the above statements, the Sole Shareholder passed the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and confirm the resolution of the Sole Shareholder of the Company dated 30 December 2010 resolving to transfer the registered office and the effective place of management and control of the Company from the Netherlands to the Grand-Duchy of Luxembourg (the "Transfer").

The Sole Shareholder confirms that the registered office and the effective place of management and control shall be located at 52-54, Avenue du X Septembre, L- 2550 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the form of a Luxembourg "société à responsabilité limitée" to be continued in the Grand-Duchy of Luxembourg. As a result of the Transfer, the Company will acquire the Luxembourg nationality with effect of today and keeps the Euro as the functional currency.

Fourth resolution:

The Sole Shareholder resolves to entirely restate the articles of association of the Company in order to make them comply with those of a Luxembourg "société à responsabilité limitée" as set out below:

"Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is " PowerCorp Holdings S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 21,000 (twenty one thousand euro), represented by 21 (twenty one) shares with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand euro each).

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Commercial Companies Law.

The Company may, to the extent and as permitted by applicable law, acquire its own shares.

Except as otherwise provided by applicable law, the transfer, sale, assignment, pledge, or other alienation of shares in the capital of the Company to a non-shareholder shall be subject to the consent of the Company shareholders representing at least three quarter of the Company's capital.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting, under the condition that at least one category A manager and one category B manager vote in favor of the resolutions.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, including at least one category A managers and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or 1 (one) category A manager and 1 (one) category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaire"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles."

Fifth resolution:

The Sole Shareholder records that the description and consistency of the assets and liabilities of the Company result from an interim balance sheet which has been delivered to the notary on the date hereof.

A copy of the interim balance sheet, signed "ne varietur" by the proxy holder of the Sole Shareholder and the undersigned notary will remain annexed to this deed to be filed at the same time.

The Sole Shareholder states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Company which continues to own all the assets and continues to be obliged by all the liabilities and commitments.

The Sole Shareholder states that the total value of all assets and liabilities of the Company is at least equal to USD 13,856,225 (thirteen million eight hundred fifty-six thousand two hundred twenty-five United States Dollars).

Sixth resolution:

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation of ANT Managers B.V. with effect as of 30 December 2010 from its mandate of managing director of the Company and to grant it full discharge for the performance of its mandate as the managing director of the Company as from their appointment until that date.

Seventh resolution:

The Sole Shareholder resolves to approve the appointment of Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., with its registered address at 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, registered with Luxembourg Trade Register under the number B 85.628 as the sole manager of the Company for an undetermined duration.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about five thousand two hundred euro (€ 5,200.-).

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

Whereof the present deed was signed in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The documents having been read to the proxy holder of the appearing person, said proxyholder signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-et-un janvier.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Greenoak Enterprises N.V., une société existant sous le droit des Antilles Néerlandaises, avec siège social à Smithplein 3, Curaçao, Antilles Néerlandaises, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce de Curaçao sous le numéro 82416 (l'"Associé Unique").

Ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le comparant est le seul associé de " PowerCorp Holdings B.V.", une société organisée selon les lois des Pays Bas avec siège social à Claude Debussylaan 24, 1082 Amsterdam, Pays-Bas y immatriculée sous le numéro 34123916 (la "Société").

II. Que les 21 (vingt-et-une) parts d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Reconnaissance de la résolution de l'associé unique de la Société datée du 30 décembre 2010 décidant de transférer le siège social et le lieu de gestion et de contrôle effectif de la Société des Pays-Bas à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
3. Approbation de (i) la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée et de (ii) l'adoption de la nationalité luxembourgeoise par la Société;
4. Approbation de la refonte des statuts de la Société;
5. Confirmation de la description et de la consistance des éléments d'actif et de passif de la Société et du capital social de la Société souscrit et libéré;
6. Reconnaissance de la démission et décharge de l'administrateur délégué de la Société avec effet au 30 décembre 2010;
7. Approbation de la nomination de Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A. en tant que nouveau gérant unique de la Société; et
8. Divers.

IV.- Les documents suivants ont été soumis lors de l'assemblée:

- i) Une copie des statuts actuels de la Société;
- ii) Une copie d'un extrait du Registre de Commerce d'Amsterdam concernant la Société;
- iii) Une copie des résolutions de l'Associé Unique de la Société passés à Curaçao le 30 décembre 2010; et
- iv) Un bilan intérimaire de la Société en date du 31 décembre 2010.

Tous les documents mentionnés ci-dessus signés "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant resteront attachés au présent acte pour être introduits avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

Suite à l'approbation de ce qui précède, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de reconnaître et confirmer la résolution de l'Associé Unique de la Société datée du 30 décembre 2010 décidant de transférer le siège social et le lieu effectif d'administration et de contrôle de la Société des Pays-Bas au Grand-Duché de Luxembourg (le "Transfert").

L'Associé Unique confirme que siège social et le lieu effectif d'administration et de contrôle sera situé au 52-54, Avenue du X Septembre, L- 2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise afin de continuer au Grand-Duché de Luxembourg. En conséquence du Transfert, la Société acquerra la nationalité luxembourgeoise et maintient comme devise fonctionnelle l'Euro.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de refondre entièrement les statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec ceux d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise tel qu'exposés ci-dessous:

"Dénomination - Objet - Siegel social - Durée"

Art. 1^{er} . Est constituée une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales").

Art. 2. La dénomination de la Société est "PowerCorp Holdings S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est:

- 1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;
- 2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;
- 3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;
- 4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;
- 5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société (les "Sociétés Affiliées") tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers de Sociétés Affiliées);
- 6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et
- 7) De manière générale faire toute chose apparaissant à la Société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la société, tel que susmentionné;

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la commune de la Ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de toute personne intéressée par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux déclarations financières et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 21.000,- (vingt-et-un mille euros) représenté par 21 (vingt-et-une) parts sociales d'une valeur nominale EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel à sa participation.

Art. 10. En cas d'associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales détenues par chaque associé peuvent être transférées conformément aux articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Sauf cas où il est disposé autrement par la loi applicable, le transfert, la vente, la cession, le gage ou toute autre aliénation des parts sociales dans le capital de la Société à un non-associé sera soumis à l'approbation des associés de la Société représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un/des tiers non-associé(s) ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe en proportion du capital social ou de la classe des parts sociales concernées représentés par leurs parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégories B. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en tant que gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut périodiquement subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance à la majorité des voix, à condition qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B votent en faveur de la résolution.

Au commencement de chaque réunion du conseil de gérance, les gérants désigneront parmi les membres du conseil de gérance un président qui en cas d'égalité de voix, aura une voix prépondérante. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour cette réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisés précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés.

Les délibérations du conseil de gérance seront transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, fax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques, ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; en tant que représentant de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à la date spécifiée dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sera faite conformément à la Loi et sera adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'/les associé(s) et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des propriétés de la Société avec ses dettes et passifs avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres de l'"Institut des réviseurs d'entreprises".

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel que augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de dix pour cent.

L'assemblée générale des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent à titre de dividendes ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés, avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois quarts du capital social, devra désigner un ou plusieurs liquidateur(s), personne(s) physique(s) ou morale(s), et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du/des liquidateur(s) et sa/leur rémunération.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique."

Cinquième résolution:

L'Associé Unique prend note que la description et la consistance du patrimoine de la Société résulte d'un bilan provisoire qui a été produit devant le notaire à la date qu'entête des présentes.

Une copie du bilan provisoire, signée "ne varietur" par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée au même moment.

L'Associé Unique déclare que tout le patrimoine de la Société, sans limitation, demeure la propriété dans son entièreté de la Société, laquelle continue d'être propriétaire de tout l'actif et continue d'être tenue par tous les engagements et responsabilités.

L'Associé Unique déclare que la valeur totale du patrimoine de la Société est au moins égale à USD 13.856.225,- (treize millions huit cent cinquante-six mille deux cent vingt-cinq dollars américains).

Sixième résolution:

L'Associé Unique décide de reconnaître la démission avec effet au 30 décembre 2010 d'ANT Managers B.V. de son mandat d'administrateur délégué de la Société et de le décharger complètement de l'accomplissement de son mandat à compter de sa nomination jusqu'à la date précitée.

Septième résolution:

L'Associé Unique décide d'approuver la nomination de Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A. avec siège social au 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 85.628 en tant que nouveau gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

Estimation des coûts

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge relativement au présent acte ont été estimés à environ cinq mille deux cents euros (€ 5.200,-).

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne souhaitant prendre la parole, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête des personnes comparantes ci-dessus le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire du comparant, ledit mandataire signa avec nous, le Notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 janvier 2011. Relation: EAC/2011/1242. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011035353/645.

(110039042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

SannMatt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 116.019.

Le bilan au 31 décembre 2010 de la société SannMatt S.à r.l. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011051175/13.

(110057092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Saint Clair International S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 36.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 63.379.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire ajournée des Actionnaires tenue en date du 11 avril 2011 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Mme Anne Compère, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- M. Wim Rits, avec adresse professionnelle au «15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg», est élu nouvel Administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2015.
- Le siège social de la société est transféré du «12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg» au «15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg».

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011051180/18.

(110056853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

SBI Roland Keßler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 47, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 158.392.

Auszug des Protokolls der Außerordentlichen Generalversammlung vom 01.04.2011

Herr Roland KEßLER, in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter und Geschäftsführer, beschließt:

Einziges Beschluß:

Den Gesellschaftssitz von L-5445 Schengen, 44, route du Vin, nach L-5445 Schengen, 47, route du Vin, zu verlegen.
Schengen, den 01. April 2011.

Herr Roland KEßLER

Alleiniger Gesellschafter und Geschäftsführer

Référence de publication: 2011051181/14.

(110057535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

JF Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 149.272.

Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung

Die am 23. Februar 2011 in Luxemburg stattfand:

Die Außerordentliche Generalversammlung beschließt, Herrn Thomas Limberger, geboren am 22.07.1967 in Bad Homburg v. d. der Höhe, ansässig in Erlenhalde 3, 8832 Wollerau, Schweiz als neues, zusätzlich Verwaltungsratsmitglied

zu ernennen. Der Verwaltungsrat setzt sich demnach mit Wirkung vom 23. Februar 2011 und bis zur Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011, wie folgt zusammen:

- Herr Thomas Haas (Verwaltungsratsvorsitzender)
- Herr Marcus Böhm (Verwaltungsratsmitglied)
- Herr Emilio Lozoya (Verwaltungsratsmitglied)
- Herr Thomas Limberger (Verwaltungsratsmitglied)

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. April 2011.

Für die JF Holding S.A.

Die Domizilstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Marc-Oliver Scharwath / Patrick Obach

Référence de publication: 2011051300/23.

(110056768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Kergal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 30.574.

Conformément à l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur LANNAGE SA., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, rue de la Vallée, L - 2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société KERGRAL S.A., société anonyme: Madame Marie BOURLOND, 42, rue de la Vallée, L - 2661 Luxembourg, l'administrateur KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-86086, 42, rue de la Vallée, L - 2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société KERGRAL S.A., société anonyme: Monsieur Guy BAUMANN, 42, rue de la Vallée, L - 2661 Luxembourg et l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L - 2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société KERGRAL S.A., société anonyme: Monsieur Guy KETTMANN, 42, rue de la Vallée, L - 2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 06 AVR. 2011.

Pour: KERGRAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel Argence-Lafon / Mireille Wagner

Référence de publication: 2011051301/24.

(110056143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Lifetime Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 400.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 108.089.

En date du 28 janvier 2011, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Michael Butler, en tant que gérant de la société avec effet au 31 janvier 2011
- de nommer Monsieur John Mackenzie, né le 13 juillet 1977 à Glasgow, Ecosse, ayant comme adresse 9 Arundel Gardens London W11 2LN en tant que gérant de la société avec effet au 31 janvier 2011 et ce pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011051304/17.

(110056523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Rechem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 50.871.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenues en date du 4 avril 2011

"Le Conseil approuve le transfert du siège social de la société du 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg au 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, avec effet au 21 mars 2011.

Pour la société RECHEM S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2011051325/13.

(110056092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Quinlan Private Raglan Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 138.953.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of December,

Before Maître Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole partner of "Quinlan Private Raglan Holdings S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 138.953 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on May 26th, 2008, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 1522 of June 19, 2008.

There appeared:

The sole partner of the Company, "Quinlan Nominees Limited", an Irish limited liability company, registered number 375919, having its registered office at 8 Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland (the "Sole Partner"), represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg, duly authorised to act on behalf of the Sole Partner by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Partner declared and requested the notary to act that:

I. - As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the 250 (two hundred and fifty) Ordinary shares, 50 (fifty) class A shares, 50 (fifty) class B shares, 50 (fifty) class C shares, 50 (fifty) class D shares, 50 (fifty) class E shares, 50 (fifty) class F shares, 50 (fifty) class G shares, 50 (fifty) class H shares, 50 (fifty) class I shares with a nominal value of EUR 50 (fifty euros) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of the Sole Partner of the Company as liquidator;
4. Closing of the liquidation;
5. Discharge of the board of managers;
6. Indication of the place for keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.

First resolution:

- The Sole Partner waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Partner resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

- It is resolved to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation:
- The corporate capital of the Company is fixed at EUR 35 000 (thirty-five thousand euros) divided into 250 (two hundred and fifty) Ordinary shares, 50 (fifty) class A shares, 50 (fifty) class B shares, 50 (fifty) class C shares, 50 (fifty) class D shares, 50 (fifty) class E shares, 50 (fifty) class F shares, 50 (fifty) class G shares, 50 (fifty) class H shares, 50 (fifty) class I shares having a nominal value of EUR 50 (fifty euros) each, which is entirely subscribed and fully paid up.
- The Sole Partner is the sole owner of all the shares of the Company.
- The Sole Partner approves the balance sheet and the profit and loss account of the Company dated December 29, 2010 attached hereto as schedule A (the "Schedule A") and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

Third resolution:

- The Sole Partner appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Partner, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

- (i) the Company does no longer carry out any activity;
- (ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Partner, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the Sole Partner undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;
- (iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Partner which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Partner irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company;
- (iv) The Sole Partner will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfill any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

Fourth resolution:

- The Sole Partner declares that the liquidation of the Company is closed.

Fifth resolution:

- Discharge is given to the following managers of the Company for their mandates until today:
- Catherine Baudhuin, manager B, residing professionally at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Anne Wertz, manager B, residing professionally at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Pierre Feltgen, manager A, residing professionally at 12-14, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;
- Matthew Fleming, manager A, residing professionally at 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland.

Sixth resolution:

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre,

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Quinlan Private Raglan Holdings S.à r.l.", ayant son siège social au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 138.953 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par

le notaire Joseph Elvinger, résidant à Luxembourg, instrumentant en date du 26 mai 2008, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 19 juin 2008, numéro 1522.

A comparu:

L'associé unique de la Société, "Quinlan Nominees Limited " une «limited liability company» constituée sous le droit de la République d'Irlande ayant son Siège social au 8 Raglan road, Dublin 4, Ballsbridge, Irlande et immatriculée sous le numéro 375919 («l'Associé Unique»), représenté par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, dûment autorisée à représenter l'Associé Unique en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Qu'il apparaît de la liste de présence annexée au présent acte pour être formalisée avec lui que les 250 (deux cent cinquante) parts sociales Ordinaires, 50 (cinquante) parts sociales de classe A, 50 (cinquante) parts sociales de classe B, 50 (cinquante) parts sociales de classe C, 50 (cinquante) parts sociales de classe D, 50 (cinquante) parts sociales de classe E, 50 (cinquante) parts sociales de classe F, 50 (cinquante) parts sociales de classe G, 50 (cinquante) parts sociales de classe H et 50 (cinquante) parts sociales de classe I d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société;
3. Nomination de l'Associé Unique en tant que liquidateur de la Société;
4. Clôture de la liquidation;
5. Décharge au Conseil de Gérance;
6. Indication du lieu de conservation des comptes et autres documents de la Société pour une durée de 5 ans.

Première résolution.

- L'Associé Unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution.

- Il est décidé d'approuver la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation:
- Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 35 000 (trente-cinq mille euros), représentés par 250 (deux cent cinquante) parts sociales Ordinaires, 50 (cinquante) parts sociales de classe A, 50 (cinquante) parts sociales de classe B, 50 (cinquante) parts sociales de classe C, 50 (cinquante) parts sociales de classe D, 50 (cinquante) parts sociales de classe E, 50 (cinquante) parts sociales de classe F, 50 (cinquante) parts sociales de classe G, 50 (cinquante) parts sociales de classe H et 50 (cinquante) parts sociales de classe I, d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.
- L'Associé Unique est propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.
- L'Associé Unique approuve le bilan et le compte de résultat de la Société du 29 décembre 2010 ci-joint en annexe A (l'«Annexe A») et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Troisième résolution.

- L'Associé Unique se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

L'Associé Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

- (i) la Société n'a plus d'activité;
- (ii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont par le présent acte, assignés, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation et l'Associé Unique s'engage en particulier, en tant que liquidateur, à ce que toutes les formalités requises pour le transfert de toute somme détenue par la Société sur un compte en banque soient dûment effectuées;
- (iii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux passifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti

à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à l'Associé Unique, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute.

(iv) l'Associé Unique prendra toute action requise pour transférer les fonds qui sont sur le compte bancaire de la Société et accomplir toute formalité nécessaire pour transférer tout le passif de la Société, ayant reçu tous pouvoirs à cet effet.

Quatrième résolution.

- L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

Cinquième résolution.

- Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour leurs mandats jusqu'à cette date:
- Catherine Baudhuin, gérante B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Anne Wertz, gérante B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Pierre Felgen, gérant A, avec adresse professionnelle au 12-14, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;
- Matthew Fleming, gérant A, avec adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

Sixième résolution.

- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R.UHL, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 30 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59991. Reçu soixante quinze euros (75 EUR).

Le Receveur (signé): F.SANDT.

Référence de publication: 2011035366/176.

(110038726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

R02 (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 87.660.

Suite à la décision du Conseil d'Administration de la Société, prise en date du 7 avril 2011, il est à noter la nouvelle adresse du siège social de la Société comme suit:

- 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Le Grand Duché du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2011051328/14.

(110056689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

School Sub 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 2.019.936,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.516.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société, en date du 24 mars 2011, que Monsieur Andrew William Guille, gérant de classe B a démissionné avec effet au 24 mars 2011 et a été remplacé par Monsieur Alston Zecha demeurant professionnellement au 33, Jermyn Street, SW1Y 6 DN Londres, Royaume-Uni en tant que gérant de classe B de la Société.

Le conseil de gérance de la Société est désormais constitué comme suit:

- Madame Katia Panichi, gérant de classe A;
- Monsieur Geoffrey Henry, gérant de classe A;
- Madame Isabelle Probstel, gérant de classe B; et
- Monsieur Alston Zecha, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011051329/22.

(110056396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

M.C. Light AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 9, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.644.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2011051036/11.

(110057273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

School Sub 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 6.129.307,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.517.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société, en date du 24 mars 2011, que Monsieur Andrew William Guille, gérant de classe B a démissionné avec effet au 24 mars 2011 et a été remplacé par Monsieur Alston Zecha demeurant professionnellement au 33, Jermyn Street, SW1Y 6 DN Londres, Royaume-Uni en tant que gérant de classe B de la Société.

Le conseil de gérance de la Société est désormais constitué comme suit:

- Madame Katia Panichi, gérant de classe A;
- Monsieur Geoffrey Henry, gérant de classe A;
- Madame Isabelle Probstel, gérant de classe B; et
- Monsieur Alston Zecha, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011051330/22.

(110056390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

School Sub 3 S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 3.678.006,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.518.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société, en date du 24 mars 2011, que Monsieur Andrew William Guille, gérant de classe B a démissionné avec effet au 24 mars 2011 et a été remplacé par Monsieur Alston Zecha

demeurant professionnellement au 33, Jermyn Street, SW1Y 6 DN Londres, Royaume-Uni en tant que gérant de classe B de la Société.

Le conseil de gérance de la Société est désormais constitué comme suit:

- Madame Katia Panichi, gérant de classe A;
- Monsieur Geoffrey Henry, gérant de classe A;
- Madame Isabelle Probstel, gérant de classe B; et
- Monsieur Alston Zecha, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011051331/22.

(110056361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

School 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.796.888,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.563.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société, en date du 24 mars 2011, que Monsieur Andrew William Guille, gérant de classe B a démissionné avec effet au 24 mars 2011 et a été remplacé par Monsieur Alston Zecha demeurant professionnellement au 33, Jermyn Street, SW1Y 6 DN Londres, Royaume-Uni en tant que gérant de classe B de la Société.

Le conseil de gérance de la Société est désormais constitué comme suit:

- Madame Katia Panichi, gérant de classe A;
- Monsieur Geoffrey Henry, gérant de classe A;
- Madame Isabelle Probstel, gérant de classe B; et
- Monsieur Alston Zecha, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011051332/22.

(110056332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Sun Life (Luxembourg) Finance No. 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.293.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first day of January.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

THERE APPEARED:

Sun Life Assurance Company of Canada, a company incorporated and organized under the laws of Canada, having its registered office set at 150 King Street West, Toronto, Ontario M5H 1J9, Canada.

Represented by Mr. Matthieu Groetzinger, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it intends to organize as shareholder.

Title I. Name - Duration - Registered office - Object

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of “Sun Life (Luxembourg) Finance No. 2 Sàrl”, governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity (hereinafter referred to as the “Company”), and in particular the law dated 10th of August 1915, on commercial companies, as amended (hereinafter referred to as the “Law”).

Art. 2. Object.

2.1 The object of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The Company may also pursue marketing and selling activities directly or through branches established abroad and/or offices located abroad. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or to any other companies of the group. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company of the group. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets. The Company may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance, licence and sub licence and dispose of patents, licences, and all other intangible property, as well as rights deriving there from or supplementing them. In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.

2.3 In general, the Company may carry out all commercial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

3.3 The life of the Company does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency of or any other similar event affecting, one or several shareholders.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office is established in the city of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers of the Company. It may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

4.2 The Company may establish offices and branches, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the board of managers.

4.3 In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office; the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Title II. Capital – Shares

Art. 5. Capital – Shares.

5.1 The Company's corporate capital is set at one hundred fifty thousand US Dollars (USD 150,000.-), represented by two (2) classes of shares as follows: one hundred fifty thousand (150,000) ordinary shares (hereinafter referred to as the “Ordinary Shares”) and zero (0) mandatory redeemable preferred fixed dividend shares (hereinafter referred to as the “Mandatory Redeemable Preferred Shares”, and together with the Ordinary Shares shall be referred to as the “Shares”), with a par value of USD 1.-(one US Dollar) each. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong.

5.2 All the Shares are fully paid up.

5.3 In addition to the contributions to the Company in the form of corporate capital as set forth in the above section 5.1, new shareholders or existing shareholders may subscribe to shares by payments made to the corporate capital and as the case may be also through payments made to the share premium account linked to the newly issued shares.

5.4 The shareholder owning Ordinary Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of Ordinary Shares. The shareholder owning Mandatory Redeemable Preferred Shares

will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of Mandatory Redeemable Preferred Shares.

5.5 Share premium paid on Ordinary Shares or Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

- any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an ordinary shares' share premium account (hereinafter referred to as the "Ordinary Shares' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares upon which the share premium was paid;

- any share premium paid on Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be booked in a mandatory redeemable preferred shares' share premium account (hereinafter referred to as the "Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Mandatory Redeemable Preferred Shares upon which the share premium was paid;

5.6 All Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued in the form of redeemable shares within the meaning of Article 49-8 of the Law. Without prejudice to the conditions set forth in Article 49-8 of the Law (including, without limitation, the fact that the redemption of the Mandatory Redeemable Preferred Shares can only be made by means of sums available for distribution pursuant to Article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Company as an issue premium) or proceeds of a new issue made for the redemption purpose), Mandatory Redeemable Preferred Shares will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:

(i) if the Mandatory Redeemable Preferred Shares are neither converted or retracted, the Company shall redeem all Mandatory Redeemable Preferred Shares then in issue upon expiry of a thirteen (13) years period from the date on which the relevant Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued (hereinafter referred to as the "Final Mandatory Redemption Date");

(ii) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date and at any time before such date, the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares is entitled to request (in one or several occasions) in writing the Company to redeem all or part of its Mandatory Redeemable Preferred Shares; and

(iii) the holder of any Mandatory Redeemable Preferred Shares, that has been redeemed, is entitled to receive a payment in cash or in kind per redeemed Mandatory Redeemable Preferred Share (hereinafter referred to as "the Redemption Price") equal to:

1. the par value of the redeemed share; plus
2. all and any accrued and unpaid dividends that the holder of the redeemed Mandatory Redeemable Preferred Share is entitled to receive at the time of the redemption; plus
3. an amount corresponding to a portion of the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account equal to the balance of the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account divided by the number of outstanding Mandatory Redeemable Preferred Shares prior to the redemption; plus
4. an amount corresponding to the portion of the Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account (as such expression is defined in article 5.10 below) divided by the number of outstanding Mandatory Redeemable Preferred Shares prior to the redemption.

Redeemed Mandatory Redeemable Preferred Shares will be cancelled forthwith after redemption.

5.7 All Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued in the form of shares convertible into Ordinary Shares. Mandatory Redeemable Preferred Shares may be converted into Ordinary Shares pursuant to the following terms and conditions:

(i) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date, the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares may at any time before such date, request (in one or several occasions) in writing to convert into Ordinary Shares all or part of the Mandatory Redeemable Preferred Shares;

(ii) the Mandatory Redeemable Preferred Shares will be converted into a fixed number of Ordinary Shares equal to the value of the respective Mandatory Redeemable Preferred Shares par value, accrued and unpaid dividends, attached Mandatory Redeemable Shares Premium Account and attached Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account. No decimal of Shares will be available. The board of managers of the Company may (in case of decimals) either round up or round down to the closest appropriate number of Ordinary Shares.

Converted Mandatory Redeemable Preferred Shares will be cancelled forthwith after conversion.

5.8 The holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares will be entitled to an annual cumulative dividend equal to a fixed return that will be determined at the time of the issuance of the Mandatory Redeemable Preferred Shares, and that will be computed on the par value of the Mandatory Redeemable Preferred Shares and attached share premium (if any).

5.9 The holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares will only be entitled to dividend payments provided that the Company has sufficient liquid assets available, after each dividend payment is made to cover its current expenses immediately after the payment of the dividend and one of the following three (3) events has occurred:

- (i) the distribution of a dividend payment is approved; or

(ii) Mandatory Redeemable Preferred Shares are redeemed or retracted by the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares; or

(iii) the Company is wound-up.

5.10 Should the profits be sufficient to distribute a dividend, in whole or in part, and the shareholder, or in case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders, decides to make no distribution resolution with respect to such dividend, the amount of the dividend that should have been distributed to the holder of the Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be automatically allocated to a distributable reserve booked in a Mandatory Redeemable Preferred Shares reserve account (hereinafter referred to as the "Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account").

5.11 In case of dissolution of the Company, the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares will rank junior to all other debts incurred by the Company but will rank senior to the holder of Ordinary Shares as set forth in article 18 below.

Art. 6. Increase and Reduction of corporate capital. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 Shares are freely transferable among shareholders.

7.2 In case of a sole shareholder, Shares are freely transferable to non-shareholders. In case of plurality of shareholders, Shares may be transferred to non-shareholders, within the limits of the Law. Indeed, shares may not be transferred inter vivo to non-shareholders, unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

7.3 The transfer of Shares will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by the Company, as provided in article 1690 of the civil code.

7.4 The Company may purchase its own Shares.

Art. 8. Form of shares - Shareholders' register

8.1 Shares are in registered form.

8.2 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the shareholders if they require.

8.3 The ownership of the Shares will result from the inscription in the shareholders' register.

Title III. Administration - Management representation

Art. 9. Board of managers.

9.1 The Company shall be managed by a board of managers composed, at least, of two managers, who do not need to be shareholders and who will be appointed pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders. The board of managers shall be composed of two classes of managers (A and B). Class A shall be composed of one (1) manager at least. Class B shall be composed of one (1) manager at least.

9.2 The managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers, compensation and duration of their mandates reserved the faculty attributed to the board of managers to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased board members. The managers shall hold office until their successors are appointed.

Art. 10. Power of the board of managers.

10.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the object of the Company.

10.2 To the extent permitted by the Law, the board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

Art. 11. Procedure.

11.1 The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram or telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings

held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

11.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram or telefax, or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram or telefax, or by email.

11.4 The board of managers can validly deliberate and act only if at least one manager class A and one manager class B are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote composed at least by one vote of each class of managers present or represented at such meeting.

11.5 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

11.6 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the chairman pro tempore, by the secretary or by two managers.

Art. 12. Representation. The Company shall be bound by the joint signature of one manager class A and one manager class B in any case and for any amount or by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

Art. 13. Liability of the managers. In the execution of their mandates, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Title IV. General meetings of shareholders

Art. 14. Powers and Voting rights.

14.1 Resolutions at a meeting of shareholders will be passed by a simple majority of those present and voting.

14.2 The corporate capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the shareholders. The shareholders may change the nationality of the Company by a unanimous vote. A meeting of shareholders may be held without prior notice or publication if they state that they have been informed of the agenda of the meeting.

14.3 Each Share entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meeting of shareholders.

14.4 The Company will recognize only one holder per Share.

14.5 The shareholders exercise all the powers allocated to the general meeting of the shareholders pursuant to the Law.

14.6 The decisions of the shareholders are recorded in minutes or drawn-up in writing.

14.7 Also, contracts entered into between the shareholders and the Company, represented by the shareholders, are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 15. Annual general meeting. An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six months after the closing of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the annual general meeting.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December, of the year two thousand and eleven.

Art. 17. Annual accounts and Allocation of profits.

17.1 The annual accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

17.2 Out of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve has reached an amount to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

This allocation should again become compulsory if the legal reserve falls below ten (10%) per cent of the corporate capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of managers, will determine the allocation of the annual net profits.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers,
2. These accounts show a profit, including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the board of managers of the Company, and
4. The payment is made only when the rights of the significant creditors of the Company are not threatened.

Title V. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1 In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders in charge of such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

18.2 The power to amend the articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of shareholders.

18.3 The power of the board of managers will end upon the appointment of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the remaining available amount will be paid first in priority to the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares according to the par value of such shares increased by any accrued but unpaid dividends, any Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account and Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account. Holder of Ordinary Shares will then be entitled to the remaining available amount (if any) on a pro rata basis, according to the number of shares held in the Company's capital by the holder of such shares.

Art. 19. General provision. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declare to subscribe for one hundred fifty thousand (150,000) shares and to have fully paid up in cash these shares for an amount of one hundred fifty thousand US Dollars (USD 150,000.-).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been fulfilled.

Statement

The undersigned notary herewith declares having checked the existence of the conditions listed in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholder

The prenamed shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at L-2310 Luxembourg, 16 Avenue Pasteur.
2. The number of manager class A is fixed at two (2). The following persons are appointed as managers class A:
Mr. Phil Zwack, born on 25 September 1958 in Dubuque, Iowa, USA, residing at Dublin, Ireland;

Mr. Fred Tavan, born on 9 July, 1965 in Tehran, Iran, residing at Mississauga, Ontario, Canada. The number of manager class B is fixed at two (2).

The following person are appointed as managers class B:

Mr. Tamás Horváth, born on 05 November 1977 in Pecs III, Hungary, residing at L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur;

Mr. Andrew O'Shea, born on 13 August 1981 in Dublin, residing at L2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur;

3. The managers shall be appointed for an unlimited period which shall end either by their resignation or their revocation by the general meeting of the shareholders.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente-et-un janvier,

Par-devant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

A COMPARU:

Sun Life Assurance Company of Canada, une société anonyme, constituée et organisée selon les lois du Canada, ayant un siège social au 150 King Street West, Toronto, Ontario M5H 1J9, Canada.

Ici représentée par Monsieur Matthieu Groetzinger, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer en tant qu'associé.

Title I^{er} . Nom - Durée - Siège social - Objet

Art. 1^{er} . Nom. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Sun Life (Luxembourg) Finance No. 2 Sàrl», qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»).

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la disposition de participations au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit. La Société pourra également poursuivre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales situées à l'étranger et/ou de bureaux situés à l'étranger. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques quelconques.

2.2 La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur l'ensemble ou une partie de ses actifs. La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien matériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de bien meuble.

2.3 De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

3.3 L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.3 Dans l'hypothèse d'événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, actuels ou imminents, qui pourraient compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à cent cinquante mille dollars américains (USD 150,000.-) représenté par deux (2) catégories de parts comme suit: cent cinquante mille (150,000) parts ordinaires (les «Parts Ordinaires») et zéro (0) part privilégiée obligatoirement rachetable à dividende fixe (les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables», et collectivement avec les Parts Ordinaires les «Parts»), ayant toutes une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote quelque soit leur nature et la catégorie à laquelle elles appartiennent.

5.2 Toutes les Parts ont été entièrement libérées.

5.3 En plus des apports faits à la Société sous forme de capital social tel que décrit à l'article 5.1, de nouveaux associés ou les associés existants peuvent souscrire à des Parts par un paiement au capital social et le cas échéant par des paiements faits au compte prime d'émission lié aux parts nouvellement émises.

5.4 L'associé qui détient des Parts Ordinaires bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission payée lors de la souscription des Parts Ordinaires. L'associé détenant des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission payée lors de la souscription des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables.

5.5 La prime d'émission payée pour des Parts Ordinaires ou des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables devra être comptabilisée dans des comptes prime d'émission distincts, comme suit:

- toute prime d'émission payée pour des Parts Ordinaires devra être comptabilisée dans un compte prime d'émission des parts sociales ordinaires (le «Compte Prime d'Emission Parts Ordinaires») et restera attachée aux Parts Ordinaires pour lesquelles la prime d'émission a été payée; et

- toute prime d'émission payée pour Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables devra être comptabilisée dans un compte prime d'émission Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables (le «Compte Prime d'Emission Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables») et restera attachée aux Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables pour lesquelles la prime d'émission a été payée;

5.6 Toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises sous la forme de parts rachetables au sens de l'Article 49-8 de la Loi. Sans préjudice des conditions requises à l'Article 49-8 de la Loi (incluant, sans limite, le fait que le rachat des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables peut uniquement être effectué au moyen de sommes disponibles à la distribution conformément à l'Article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, y compris toute réserve extraordinaire constituée par des fonds reçus par la Société à titre de prime d'émission) ou bénéfices issus d'une nouvelle émission à laquelle il est procédé à des fins de rachat), les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront rachetées conformément aux conditions et modalités suivantes:

(i) en toutes circonstances, la Société rachètera toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables alors émises à l'expiration d'un délai de treize (13) ans à compter de la date à laquelle les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables ont été émises (ci-après la «Date Finale de Rachat Obligatoire»);

(ii) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, et à tout moment avant cette date, le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables peut demander (à une ou plusieurs occasions) par écrit à la Société le rachat de certaines ou de toutes ses Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables; et

(iii) le détenteur de toutes Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables rachetées recevra un paiement en numéraire ou en nature par Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables (le «Prix de Rachat») égal à:

1. la valeur nominale des parts rachetées; plus

2. tout dividende cumulé mais non payé auquel le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables rachetées est autorisé à recevoir au moment du rachat; plus

3. un montant correspondant à une partie du Compte Prime d'Emission des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables égal au montant du Compte Prime d'Emission des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables divisé par le nombre de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables émises préalablement au rachat; plus

4. un montant correspondant à une partie du Compte de Réserve Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables (tel que défini à l'article 5.10 ci-dessous) divisé par le nombre de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables émises préalablement au rachat.

Les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront annulées immédiatement à l'issue de leur rachat.

5.7 Toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises sous la forme de parts convertibles en Parts Ordinaires. Les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront converties en Parts Ordinaires conformément aux conditions et modalités suivantes:

(i) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables peut à tout moment avant cette date, demander (à une ou plusieurs occasions) par écrit la conversion de certaines ou de toutes ses Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables en Parts Ordinaires; et

(ii) les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables pourront être converties en un nombre déterminé de Parts Ordinaires égal à la valeur nominale des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables converties, au dividende accumulé et non payé, au Compte Prime d'Emission des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables attaché ainsi qu'au Compte de Réserve Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables attaché. Aucune décimale de Parts ne sera possible. Le conseil de gérance de la Société pourra (en cas de décimal) soit arrondir à la valeur supérieure ou inférieure au plus près du nombre de Parts Ordinaires approprié.

Les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront annulées immédiatement à l'issue de leur conversion.

5.8 Le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables bénéficiera d'un dividende annuel cumulatif égal à un taux fixe qui sera déterminé lors de l'émission des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables et qui sera calculé par rapport à la valeur nominale des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables et de la prime d'émission attachée le cas échéant.

5.9 Le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables aura uniquement droit à un paiement de dividendes à condition que la Société dispose d'actifs liquides suffisants pour qu'à l'issue de chaque paiement de dividendes elle puisse couvrir ses frais courants immédiatement après le paiement du dividende et qu'en outre un des trois événements suivants ait eu lieu:

- (i) la distribution d'un dividende est approuvée; ou
- (ii) les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont rachetées par leur détenteur; ou
- (iii) la Société est dissoute.

5.10 Les bénéfices doivent être suffisants pour distribuer un dividende, en tout ou partie, et l'associé, ou en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés ne prend aucune décision de distribuer un tel dividende, le montant du dividende qui aurait dû être payé au détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera automatiquement alloué à une réserve distribuable comptabilisée dans un compte de réserve parts privilégiées obligatoirement rachetables le «Compte de Réserve Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables»).

5.11 En cas de dissolution de la Société, le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera subordonné aux dettes encourues par la Société mais sera prioritaire par rapport au détenteur de Parts Ordinaires tel que défini à l'article 18 ci-dessous.

Art. 6 Augmentation et Réduction du capital. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision des associés prise dans les conditions prévues pour la modification des présents statuts.

Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Les Parts sont librement cessibles entre associés.

7.2 En cas d'associé unique les Parts sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés les Parts peuvent être transférées à des non-associés, dans les limites prévues par la Loi. En effet, aucune cession de Parts entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectué sans l'agrément préalable donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois quart du capital social.

7.3 Le transfert de Parts ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à une notification à la Société ou à l'acceptation par la Société telle que prévue par l'article 1690 du code civil.

7.4 La société pourra acquérir ses propres Parts.

Art. 8. Forme des parts sociales registre des associés.

8.1 Les Parts sont émises uniquement sous forme nominative.

8.2 Un registre d'associés sera tenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par les associés s'ils en font la demande.

8.3 La propriété des Parts résultera de l'inscription dans le registre d'associés de la Société.

Titre III. Administration gérance représentation

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1 La Société est gérée par un conseil de gérance, composé, au moins, de deux (2) gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés. Le conseil de gérance est composé de deux catégories de gérants (A et B). La catégorie A devra être composée de un (1) gérant au moins. La catégorie B devra être composée d'au moins un (1) gérant.

9.2 Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée générale des associés, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Les gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.

10.1 Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à la décision des associés, relèvent de la compétence du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social de la Société.

10.2 Dans les limites permises par la Loi, le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

10.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

Art. 11. Procédure.

11.1 Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert ou sur convocation par un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins deux (2) jours ouvrables avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par câble, par télégramme, par télécopie ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 Tout gérant pourra assister à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, par télégramme ou par télécopie ou par e-mail un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, par télégramme, télécopie ou par e-mail.

11.4 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si au moins un gérant de la catégorie A et un gérant de la catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés comprenant au moins le vote d'un gérant de chaque catégorie.

11.5 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des télécopies.

11.6 Les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par le président ou en son absence par le président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le président pro tempore, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 12. Représentation. La Société est engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B dans tous les cas et pour tout montant, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs et Droits de votes.

14.1 Les décisions de l'assemblée générale des associés seront prises à la majorité simple des voix des associés présents et votants.

14.2 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra changer la nationalité de la Société par un vote unanime. Une assemblée générale des associés pourra se tenir sans convocation ou publication préalable s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée.

14.3 Chaque Part donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

14.4 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par Part.

14.5 L'assemblée générale des associés exerce tous les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires.

14.6 Les décisions de l'assemblée générale des associés sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

14.7 De plus, les contrats passés entre les associés et la Société représentée par les associés seront établis sous la forme de minutes ou dressés par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes prises dans des conditions normales.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de l'assemblée générale annuelle.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente-et-un décembre, à l'exception du premier exercice social qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente-et-un décembre deux mille onze.

Art. 17 Comptes annuels et Allocation des bénéfices.

17.1 Les comptes annuels sont établis par le conseil de gérance de la Société à la fin de chaque exercice et seront mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

17.2 Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

Cette affectation devra être de nouveau requise si la réserve légale descend en deçà de dix pourcent (10%) du capital social de la Société. L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires seront établis par le conseil de gérance de la Société,
2. Ces comptes montrent un bénéfice incluant les bénéfices reportés suffisant pour payer le dividende intérimaire envisagé,
3. La décision de payer un dividende intérimaire est prise par une décision du conseil de gérance, et
4. Le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

Titre V. - Dissolution et Liquidation

Art. 18. Dissolution et Liquidation.

18.1 Dans le cas, d'une dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des associés, décidant une telle dissolution, et qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale des associés.

18.3 Les pouvoirs du conseil de gérance de la Société cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cet effet, le montant restant sera payé en priorité au détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables en fonction de la valeur nominale de ces parts augmentées par les dividendes cumulés mais non payés, le Compte Prime d'Emission des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables attaché ainsi que le Compte de Réserve des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables. Le détenteur de Parts Ordinaires sera autorisé à recevoir le cas échéant le montant restant au pro rata eu égard au nombre de parts qu'il détient dans le capital social de la Société.

Art. 19. Dispositions générales. Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régi par la Loi.

Souscription et Libération

La comparante, ici représentée comme indiqué ci-dessus, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a déclaré souscrire à cent cinquante mille (150,000) parts sociales ordinaires et a déclaré les avoir libérées en espèces pour un montant de cent cinquante mille dollars américains (USD 150,000.-).

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi, ont été respectées.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 183 de la Loi se trouvent accomplies et déclare expressément que celles-ci sont remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Résolutions de l'associé

Et aussitôt, l'associé représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé à L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, Grand-Duché du Luxembourg.
- 2) Le nombre de gérant de catégorie A est fixé à deux (2). Les personnes suivantes sont nommées gérants catégorie A de la Société:

Monsieur Phil Zwack, né le 25 septembre 1958, à Dubuque, Iowa, U.S.A., demeurant à Dublin, Irlande;

Monsieur Fred Tavan, né le 9 juillet 1965, à Téhéran, (Iran), demeurant à Mississauga, Ontario, Canada.

Le nombre de gérants catégorie B est fixé à deux (2).

Les personnes suivantes sont nommées gérants catégorie B de la Société:

Monsieur Tamas Horvath, né le 5 novembre 1977, à Pecs III, Hongrie, demeurant au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

Monsieur Andrew O'Shea, né le 13 août 1981, à Dublin, demeurant au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

3) Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée et leur mandat prendra fin soit par leur démission soit par leur révocation par l'assemblée générale des associés.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu du comparant, connu du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: M. GROETZINGER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 février 2011. Relation: LAC/2011/5726. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 février 2011.

Référence de publication: 2011035389/593.

(110038674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

School 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 5.449.662,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.512.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société, en date du 24 mars 2011, que Monsieur Andrew William Guille, gérant de classe B a démissionné avec effet au 24 mars 2011 et a été remplacé par Monsieur Alston Zecha demeurant professionnellement au 33, Jermyn Street, SW1Y 6 DN Londres, Royaume-Uni en tant que gérant de classe B de la Société.

Le conseil de gérance de la Société est désormais constitué comme suit:

- Madame Katia Panichi, gérant de classe A;
- Monsieur Geoffrey Henry, gérant de classe A;
- Madame Isabelle Probstel, gérant de classe B; et
- Monsieur Alston Zecha, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011051333/22.

(110056342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

School 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 3.270.728,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.513.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société, en date du 24 mars 2011, que Monsieur Andrew William Guille, gérant de classe B a démissionné avec effet au 24 mars 2011 et a été remplacé par Monsieur Alston Zecha demeurant professionnellement au 33, Jermyn Street, SW1Y 6 DN Londres, Royaume-Uni en tant que gérant de classe B de la Société.

Le conseil de gérance de la Société est désormais constituée comme suit:

- Madame Katia Panichi, gérant de classe A;
- Monsieur Geoffrey Henry, gérant de classe A;
- Madame Isabelle Probstel, gérant de classe B; et
- Monsieur Alston Zecha, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011051334/22.

(110056356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Silver Sea Developments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.165.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2011.

Référence de publication: 2011035382/10.

(110038981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

Advantage Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.545.

In the year two thousand and eleven, on the first of February,
before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of "Advantage Financial S.A." (hereinafter the "Company"), a société anonyme having its registered office at 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 139 545, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 27 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 12 July 2008 under number 1724. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 26 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 1 December 2009, number 2340.

The general meeting was opened at 14.30 with Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Martine Zellinger, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The general meeting appointed as scrutineer Ms Anita Maggipinto, private employee, residing in Luxembourg.

The board of the general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the share capital of the Company from its current amount of two hundred thirty thousand euro (EUR 230,000) by an amount of seven hundred seventy thousand euro (EUR 770,000) up to one million-euro, (EUR 1,000,000) through the issue of seven thousand seven hundred (7,700) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

2) Subscription and payment of the new shares.

3) Amendment of Article 5 §1 of the articles of incorporation of the Company.

4) Amendment of article 4 of the articles of incorporation of the Company, as follows:

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is the carrying out of all operations related to the activities of an investment adviser and as a professional providing company formation and management services, in accordance with the provisions of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended, under any form and all operations related thereto.

The Company may have interests in any form and in any business, undertaking or company having an identical, analogous or related purpose or which are likely to support the development of its business and to facilitate the distribution of its products or services.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect interest or which form part of the same group of companies as the Company.

In general, the Company may effect all industrial, commercial and financial operations, movable or immovable, related either directly or indirectly to the corporate purpose described above."

5) Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxy of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole share capital being present or represented at the present general meeting and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present general meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of two hundred thirty thousand euro (EUR 230,000) by an amount of seven hundred seventy thousand euro (EUR 770,000) up to one million euro (EUR 1,000,000) through the issue of seven thousand seven hundred (7,700) new shares of the Company having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each.

Subscription and Payment

The newly seven thousand seven hundred (7,700) issued shares of the Company are subscribed as follows:

- BSI LUXEMBOURG S.A.	1,155 shares
- Mr Giuseppe Confuorti	1,309 shares
- GFC Advisers CORP.	5,236 shares
TOTAL: seven thousand seven hundred	7,700 shares

The newly issued seven thousand seven hundred (7,700) are fully paid up in cash, so that the total amount of seven hundred seventy thousand euro (EUR 770,000) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary by a bank certificate.

Second resolution

The general meeting resolves to amend Article 5 §1 of the articles of incorporation as follows:

"The Company has a share capital of one million euro (EUR 1,000,000) divided into ten thousand (10,000) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each."

Third resolution

Further to the approval granted by the Commission de Surveillance du Secteur Financier, the general meeting resolves to amend the corporate purpose of the Company in order to allow the Company to provide company formation and management services, in accordance with the provisions of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended.

As a consequence, the general meeting resolves to amend the provisions of article 4 of the articles of incorporation of the Company which shall now reads as follows:

" **Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is the carrying but of all operations related to the activities of an investment adviser and as a professional providing company formation and management services, in accordance with the provisions of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended, under any form and all operations related thereto.

The Company may have interests in any form and in any business, undertaking or company having an identical, analogous or related purpose or which are likely to support the development of its business and to facilitate the distribution of its products or services.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect interest or which form part of the same group of companies as the Company.

In general, the Company may effect all industrial, commercial and financial operations, movable or immovable, related either directly or indirectly to the corporate purpose described above."

Forth resolution

The general meeting acknowledges the name of the director Mr Silvestro Mariscalco Inturreta (correct spelling) was misspelled in the incorporation deed as Mr Silvestro Mariscalco Inturreta.

Application is made to correct it wherever necessary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated extraordinary general meeting, are estimated at two thousand five hundred euro (EUR 2,500).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by an French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons known to the notary by their name, first name, civil status and residences, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le premier février,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Avantage Financial S.A." (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social à 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.545, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 27 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1724 du 12 juillet 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 26 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 1^{er} décembre 2009, numéro 2340.

L'assemblée générale est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Martine Zellinger, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Mademoiselle Anita maggipinto, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de deux cent trente mille euros (EUR 230.000) par un montant de sept cent soixante-dix mille euros (EUR 770.000) jusqu'à un montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000) par l'émission de sept mille sept cents (7.700) nouvelles actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

2) Souscription et libération des nouvelles actions.

3) Modification de l'Article 5 §1 des statuts de la Société.

4) Modification de l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 4 Objet.** L'objet de la Société est de poursuivre toutes les activités relatives à celles d'un conseiller en investissement et d'un professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés, conformément aux dispositions de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée, sous n'importe qu'elle forme et toutes les opérations y relatives.

La Société peut détenir des participations, de quelque manière que ce soit, dans toute entreprise ou société ayant un objet social identique, analogue ou y relatif, ou susceptibles de promouvoir le développement de ses activités et de faciliter la distribution de ses produits ou services.

La Société peut donner des garanties, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

En général, la Société peut effectuer tous types de transactions industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières en relation directe ou indirecte avec l'objet social décrit ci-dessus."

5) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de deux cent trente mille euros (EUR 230.000) par un montant de sept cent soixante-dix mille euros (EUR 770.000) jusqu'à un montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000) par l'émission de sept mille sept cents (7.700) nouvelles actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Souscription et Libération

Les nouvelles sept mille sept cents (7.700) actions de la Société sont souscrites comme suit:

- BSI LUXEMBOURG S.A.	1,155 actions
- Giuseppe Confuorti	1,309 actions
- GFC Advisers CORP.	<u>5,236 actions</u>
TOTAL: sept mille sept cents	<u>7,700 actions</u>

Les sept mille sept cents (7.700) actions nouvellement émises sont entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de sept cent soixante-dix mille euros (EUR 770.000) est dès à présent disponible pour la Société ainsi que le prouve le certificat bancaire délivré au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier l'Article 5 §1 des statuts de la Société comme suit:

"La Société a un capital social d'un million d'euros (EUR 1.000.000) représenté par dix mille (10.000) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune."

Troisième résolution

Suite à l'agrément donné par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, l'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société afin de permettre à la Société de fournir des services de constitution et de gestion de sociétés, conformément aux dispositions de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée.

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier les dispositions de l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4 Objet.** L'objet de la Société est de poursuivre toutes les activités relatives à celles d'un conseiller en investissement et d'un professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés, conformément aux dispositions de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée, sous n'importe qu'elle forme et toutes les opérations y relatives.

La Société peut détenir des participations, de quelque manière que ce soit, dans toute entreprise ou société ayant un objet social identique, analogue ou y relatif, ou susceptibles de promouvoir le développement de ses activités et de faciliter la distribution de ses produits ou services.

La Société peut donner des garanties, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

En général, la Société peut effectuer tous types de transactions industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières en relation directe ou indirecte avec l'objet social décrit ci-dessus."

Quatrième résolution

L'assemblée générale constate que le nom de l'administrateur Monsieur Silvestro Mariscalco Inturreta (orthographe correcte) a été mal orthographié comme suit: Silvestro Mariscalco Inturreta.

Réquisition est faite de corriger partout où il y a lieu.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. STOLZ-PAGE, M. ZELLINGER, A. MAGGIPINTO et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 février 2011. LAC / 2011 / 5975. Reçu soixante quinze euros €75,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 10 mars 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011037121/206.

(110040632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2011.

Silver Sea Properties (Leamington Spa) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.162.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2011.

Référence de publication: 2011035383/10.

(110038936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

Silver Sea Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.155.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2011.

Référence de publication: 2011035385/10.

(110038983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

Sodrugestvo Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 36.216.613,75.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.174.

In the year two thousand and eleven, on the twenty first of February.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of "Sodrugestvo Group S.à r.l.", R.C.S. Number B 151174, with its principal office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated February 2, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 568 of March 17, 2010. The last amendment has been made pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing then in Luxembourg, dated October 06, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 2496 of November 18, 2010.

The meeting begins with Ms Linda Stein, being in the Chair, with professional address at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F.Kennedy.

The Chairman appoints as secretary of the meeting and the meeting elects as scrutineer, Mrs Sara Lecomte, private employee, with professional address at 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. - It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that three billions six hundred twenty one millions six hundred sixty one thousand and three hundred seventy five (3,621,661,375) shares over three billions six hundred twenty one millions six hundred sixty one thousand and three hundred seventy five (3,621,661,375) issued shares with a nominal value of one Cent (USD 0.01.) each, representing hundred percent (100,00%) of the total capital of thirty six millions two hundred sixteen thousand six hundred and thirteen US Dollars and 75 Cent

(USD 36.216.613,75) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda.

The attendance list, signed “ne varietur” by the sole shareholder represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the minutes of the sole shareholders’ meeting aforementioned and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. - The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of the Article 2 of the Articles of Association of the Company by modifying the wording of existing Article 2 and substitution thereof as follows:

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

2. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting debated on the agenda and after deliberation, passes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the Article 2 of the Articles of Association of the Company by modifying the wording of existing Article 2 and substitution thereof as follows:

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their

efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt et un février, Pardevant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Sodrugestvo Group S.à r.l.", immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B Numéro 151174, avec

siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 568 du 17 mars 2010. Les statuts ont été modifiés suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, date du 13 avril 2010, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2496 du 18 novembre 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Linda Stein avec adresse professionnelle au 46 A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée elit comme scrutatrice Madame Sara Lecomte, employé privée, avec adresse professionnelle au 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que trois milliards six cent vingt et un millions six cent soixante et un mille trois cent soixante-quinze (3,621,661,375) part sociaux sur les trois milliards six cent vingt et un millions six cent soixante et un mille trois cent soixante-quinze (3,621,661,375) parts sociales émises d'une valeur nominale d'un cent de dollar US (USD 0.01) représentant cent pourcent (100 %) du capital social de trente-six millions deux cent seize mille six cent treize dollars US et soixante-quinze cents (USD 36.216.613,75) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, signée par le représentant de l'associé unique, restera annexée au présent acte ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale de l'associé unique, ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 2 des Statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société.

La Société peut en outre gager, nantir, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions immobilières ou mobilières.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

1. L'Associé Unique décide de modifier de l'article 2 des Statuts de de la Société en modifiant le libellé de l'actuel article 2, afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société.

La Société peut en outre gager, nantir, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions immobilières ou mobilières.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. STEIN, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 février 2011. Relation: LAC/2011/8713. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Référence de publication: 2011035386/176.

(110038970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

Cable & Wireless Global Businesses International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4.117.773.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 63.922.

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée sous seing privé en date du 31 mars 2011 que:

Cable & Wireless Global Holding Limited a cédé toutes les parts sociales qu'elle détient dans la Société, à savoir les 4.117.773 parts sociales à The Eastern Leasing Company Limited, une société constituée sous le droit anglais et enregistrée au Companies House sous le numéro 1672832 avec siège social Waterside House, Longshot Lane, Bracknell, Berkshire RG12 1XL (Royaume-Uni).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 12 avril 2011.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2011051546/17.

(110058352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Technireнове S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1633 Luxembourg, 21, rue Antoine Godart.

R.C.S. Luxembourg B 159.340.

—
EXTRAIT

Suivant acte rectificatif reçu pardevant le notaire Aloyse BIEL, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 mars 2011, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 mars 2011, relation EAC/2011/2951,

Monsieur Carlos Alberto MARTINS COUTINHO, directeur commercial, demeurant à L-1839 Luxembourg, 25 rue Joseph Junck, a déclaré:

- que dans l'acte de constitution de la société TECHNIRENOVE S.à.r.l., reçu par le notaire soussigné en date du 10 février 2011, numéro 25252 de son répertoire, enregistré à l'Enregistrement et Domaines d'Esch-sur-Alzette, en date du 14 février 2011, relation EAC/2011/2097,

- qu'il est le seul et unique associé de la prédite société;

- que dans le prédit acte constitutif les adresses de l'associé unique et celle du gérant technique ont été erronément indiquées comme suit:

- Monsieur Carlos Alberto MARTINS COUTINHO, directeur commercial, demeurant à L-1839 Luxembourg, 25 rue Joseph Junck.

- Monsieur Antonio Jorge CARDOSO DE PINHO, indépendant, demeurant à L-1839 Luxembourg, 21 rue Antoine Godart.

Qu'il faut donc lire:

- Monsieur Carlos Alberto MARTINS COUTINHO, directeur commercial, demeurant à L-2440 Luxembourg, 114 rue de Rollingergrund.

- Monsieur Antonio Jorge CARDOSO DE PINHO, indépendant, demeurant à L-1839 Luxembourg, 25 rue Joseph Junck.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré sur papier libre à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 9 mars 2011.

Référence de publication: 2011035901/30.

(110039760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

Centurion European German Property 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 117.621.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011051548/10.

(110058297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Electro-Center s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7353 Lorentzweiler, 1, rue de Blaschette.

R.C.S. Luxembourg B 11.820.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011051590/9.

(110057875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.
